
LE FARPOPQ

Fonds d'assurance responsabilité
professionnelle de l'Ordre des
pharmaciens du Québec

Rapport annuel 2010

Le Conseil d'administration du FARPOPQ 2010



Gaétan St-Yves
Président



Patrick Ouellet
Vice-président



Pierre Ducharme
Secrétaire



Richard Bastien
Administrateur



Claude Gagnon
Administrateur



Claire Pagé
Administratrice



Louise Sanscartier
Administratrice

Faits saillants

Augmentation des revenus de primes nettes	10,8 %
Augmentation des montants de sinistres nets encourus	69,3 %
Diminution des frais généraux	(1,9 %)
Rendement sur les actifs investis :	
Fonds de roulement	1,15 %
Fonds d'appariement	1,93 %
Fonds de surplus	11,04 %
Déficit technique	(506 684 \$)
Perte nette	(232 502 \$)
Actifs nets (surplus)	5 563 532 \$
Ratio de capital	405 %

L'année 2010 se solde par une perte nette causée par une forte augmentation des sinistres encourus. Cette hausse importante des sinistres est en grande partie le résultat d'un nombre limité de réclamations plus sévères. Cependant, l'impact de la perte a été contrebalancé par des rendements sur actifs investis fort positifs, permettant ainsi de maintenir les actifs nets (surplus) à 5,5 M \$. Le Fonds maintient donc un niveau de solvabilité qui se situe à l'intérieur de sa fourchette cible.

Opérations d'assurance

Au 31 décembre 2010, le Fonds assurait 7879 membres de l'Ordre et 544 sociétés à responsabilité limitée ou à capital actions, soit une hausse de 3 % du nombre de membres et de 51 % du nombre de sociétés. Quant à la participation à l'assurance excédentaire, elle s'est accrue de 10 % en 2010.

C'est au chapitre des réclamations que l'année s'est avérée marquante. Nous avons connu une hausse de 17 % du nombre d'avis de réclamation. Cette augmentation est en partie causée par une plus grande sensibilisation de nos clients à rapporter des événements. Même si nous ne pouvons aujourd'hui conclure que cette augmentation du nombre d'avis se traduira en une augmentation proportionnelle des montants de sinistres, la tendance est tout de même préoccupante (hausse du nombre d'avis de 44 % au cours des deux dernières années). Mais c'est surtout la sévérité des réclamations qui est en cause. En effet, un nombre limité de réclamations majeures a contribué à la quasi-totalité de cette augmentation des sinistres encourus. Ainsi, le montant des sinistres encourus a atteint 2,3 M \$ comparativement à 1,1 M \$ en 2009. À noter que pour la première fois, notre entente de réassurance s'applique et une somme de 370 000 \$ a été provisionnée en recouvrement du réassureur. Le montant net résultant est de 1,9 M \$, en hausse de 69,3 % par rapport à 2009.

Nous poursuivons nos efforts de communication afin de mieux informer nos clients sur les différentes causes des erreurs. De concert avec les services professionnels de l'Ordre des pharmaciens du Québec, nous analysons la possibilité de mettre en place un programme d'analyse des avis de réclamations qui devrait aider à cibler les tendances et à orienter les actions de formation et de sensibilisation. Naturellement, ce programme sera élaboré dans le respect de la confidentialité, sur base non nominative.

Les frais généraux d'exploitation ont diminué de 1,9 %. Cette baisse est en grande partie attribuable à la réduction des honoraires professionnels, résultat de la gestion interne et de l'expertise des employés du Fonds.

La qualité des services offerts et la satisfaction de la clientèle sont des critères essentiels qui encadrent notre gestion. Le sondage mené auprès des utilisateurs de notre service de réclamations confirme cette orientation par des résultats spectaculaires : 90 % des répondants se sont déclarés « très satisfaits » et 10 %, « satisfaits ». De plus, dans le but de nous permettre de répondre aux divers besoins de nos clients, nous avons sondé 3500 pharmaciens. Plus de 20 % d'entre eux nous ont répondu et confirmé être très favorables à l'organisme (98 %). De plus, ils reconnaissent la qualité de la gestion du Fonds (96,8 %), la suffisance de la couverture d'assurance (94,8 %) et le caractère juste et équitable de la prime d'assurance (91 %).

Placements

Quant au rendement sur les actifs investis, la reprise économique a permis de réaliser une performance globale de 6,1 %. Les actifs du fonds de roulement ainsi que le fonds qui supporte les engagements sont investis à court et moyen terme dans des titres de grande qualité afin de satisfaire les exigences légales ainsi que notre critère fondamental de préservation du capital. Les rendements réalisés sur ces fonds ont été de 1,15 % et 1,93 % respectivement. Quant au fonds de surplus, la perspective d'investissement est à plus long terme. Le rendement réalisé a été de 11,04 %, ce qui le situe au 2^e quartile des fonds diversifiés ayant des politiques de placement semblables.

Malgré une perte nette de 232 000 \$ pour l'année, les surplus ont progressé de 2,2 %, à 5,5 M \$, grâce aux rendements obtenus sur les actifs à long terme.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration et ses comités ont tenu 15 réunions en 2010. L'élément marquant qui a retenu l'attention du Conseil aura certainement été le rapport de surveillance que l'Autorité des marchés financiers (AMF) a émis en septembre dernier à la suite de son intervention auprès du Fonds. Même si les

éléments fondamentaux de gestion des opérations, de solvabilité et de conformité n'ont fait l'objet d'aucune remarque de la part de l'AMF, les commentaires relatifs à la gouvernance, plus spécifiquement à la diversité d'expertise présente au Conseil d'administration du Fonds, ont nécessité une réflexion importante. L'Ordre étant responsable de la nomination des membres du Conseil du Fonds, nous lui avons soumis nos recommandations quant aux expertises requises de ces membres afin de rencontrer les exigences de la ligne directrice sur la gouvernance émise par l'AMF.

Orientations et priorités

La pérennité de l'organisation, l'efficacité opérationnelle et la satisfaction de la clientèle demeurent les objectifs prioritaires du Fonds et afin d'en assurer la réalisation à plus long terme, un exercice de planification stratégique quinquennal sera effectué en 2011.

Remerciements

Le FARPOPQ ne serait pas devenu l'organisme actuel sans la collaboration et le dévouement des membres du Conseil d'administration. Nous tenons à les remercier.

L'année 2010 aura été marquée par le départ de M. Jacques Gagné, administrateur du Fonds depuis 1999 et président du Conseil depuis 2007. M. Gagné a contribué de façon active à la mise sur pied et à l'évolution du Fonds afin d'en faire une organisation dont tous les pharmaciens sont fiers. Depuis son départ, c'est M. Gaétan St-Yves qui assume la présidence du Conseil.

Nous saluons l'arrivée de M. Claude Gagnon à titre d'administrateur. Ex-président de l'Ordre et de l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires, il saura sûrement faire bénéficier le Fonds de sa vaste expérience.

Enfin, nos remerciements aux employés du Fonds qui ont à cœur de bien servir nos clients, et ce, de façon professionnelle et efficace.



Gaétan St-Yves
Président du conseil



Marcel Gagné
Directeur général

États financiers

➤ Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
Fonds d'assurance responsabilité professionnelle
de l'Ordre des pharmaciens du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des pharmaciens du Québec (ci-après le « Fonds d'assurance »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2010 et les états des produits et charges, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales conventions comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne du Fonds d'assurance portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds

d'assurance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

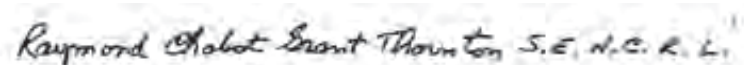
Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des pharmaciens du Québec au 31 décembre 2010, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Autre point

Les états financiers du Fonds d'assurance pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 10 février 2010.



Raymond Chabot Chartered Accountant S.E. N.C. R. L.

Montréal
Le 14 février 2011

¹ Comptable agréé auditeur permis n° 9266

Certificat de l'actuaire

J'ai évalué le passif des polices dans le bilan du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des pharmaciens du Québec au 31 décembre 2010 et sa variation dans l'état des résultats pour l'année terminée à cette date conformément à la pratique actuarielle reconnue, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

À mon avis, les données utilisées dans le cadre de l'évaluation de ces provisions sont fiables et suffisantes. J'ai vérifié la concordance des données d'évaluation avec les documents financiers du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des pharmaciens du Québec.

Voici les résultats de mon évaluation ainsi que les montants figurant dans l'état annuel :

Passif des sinistres au 31 décembre 2010

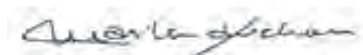
	Montants inscrits à l'état annuel (col.1) (000 \$)	Estimation de l'actuaire (col.2) (000 \$)
Sinistres et frais de règlements non payés directs	5071 \$	5071 \$
Sinistres et frais de règlements non payés acceptés	-	-
Sinistres et frais de règlements non payés bruts [(1) + (2)]	5071 \$	5071 \$
Sommes à recouvrer des réassureurs	371 \$	371 \$
Autres sommes à recouvrer	-	-
Autres éléments de passif nets	-	-
Sinistres et frais de règlement non payés nets	4700 \$	4700 \$

Passif des primes au 31 décembre 2010

	Montants inscrits à l'état annuel (col.1) (000 \$)	Estimation de l'actuaire (col.2) (000 \$)
Passif des primes non gagnées brut		641 \$
Passif des primes non gagnées net		561 \$
Primes non gagnées brutes	641 \$	
Primes non gagnées nettes	561 \$	
Insuffisance de primes	0 \$	0 \$
Autres éléments de passif net	-	-
Frais d'acquisition reportés	-	-
Maximum de frais d'acquisition pouvant être reportés		-
Commissions non gagnées	-	-

À mon avis, le montant du passif des polices constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations envers les titulaires de polices. De plus, les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers.

Martin Cauchon, fica, fcas



Brossard, 8 février 2011

FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC

PRODUITS ET CHARGES / exercice terminé le 31 décembre 2010

	2010 \$	2009 \$
ACTIVITÉS D'ASSURANCE		
Produits		
Primes souscrites	2 506 025	2 265 690
Primes cédées	(318 608)	(269 565)
Primes nettes souscrites	2 187 417	1 996 125
Variations des primes nettes non acquises	(50 333)	(67 022)
Primes nettes acquises	2 137 084	1 929 103
Charges		
Sinistres et frais de règlement		
Sinistres et frais de règlement encourus (note 10)	2 293 737	1 135 803
Recouvrement du réassureur	(370 593)	
	1 923 144	1 135 803
Frais généraux d'exploitation	714 757	728 407
Dotations à l'amortissement – immobilisations corporelles	5 867	12 741
	2 643 768	1 876 951
Surplus (déficit) technique	(506 684)	52 152
ACTIVITÉS DE PLACEMENTS		
Intérêts sur actifs classés comme prêts et créances	14 926	7 836
Intérêts et amortissement de la prime sur actifs disponibles à la vente	94 668	103 241
Distribution des fonds de placement	211 456	257 795
Pertes nettes réalisées sur la cession de placements disponibles à la vente	(1 101)	(22 270)
Honoraires de gestion et de garde	(45 767)	(40 709)
	274 182	305 893
Excédent des produits sur les charges (charges sur les produits)	(232 502)	358 045

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS / exercice terminé le 31 décembre 2010

	2010		2009	
	Surplus \$	Cumul des gains latents (pertes latentes) sur les placements disponibles à la vente \$	Total \$	Total \$
SOLDE NON AFFECTÉ AU DÉBUT	5 733 714	(294 388)	5 439 326	4 565 097
Excédent des produits sur les charges (charges sur les produits)	(232 502)		(232 502)	358 045
Variations des pertes et gains latents sur les placements disponibles à la vente				
Gains latents sur les placements disponibles à la vente		355 607	355 607	493 914
Reclassement à l'état des produits et charges des pertes nettes réalisées sur les placements disponibles à la vente		1 101	1 101	22 270
SOLDE NON AFFECTÉ À LA FIN	5 501 212	62 320	5 563 532	5 439 326

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE / exercice terminé le 31 décembre 2010

	2010 \$	2009 \$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges (charges sur les produits)	(232 502)	358 045
Éléments hors caisse		
Dotation à l'amortissement – immobilisations corporelles	5 867	12 741
Distribution des fonds de placement	(211 456)	(257 795)
Pertes nettes réalisées sur la cession de placements disponibles à la vente	1 101	22 270
Dotation à l'amortissement – primes sur obligations	32 358	5 461
	(404 632)	140 722
Variations d'autres éléments d'actif et de passif (note 6)	1 344 193	471 683
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	939 561	612 405
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Dépôts à terme	(1 302 714)	(950 000)
Encaissement d'un dépôt à terme	950 000	450 000
Acquisition de placements	(3 145 565)	(4 892 386)
Produit de la cession de placements	2 607 500	4 740 008
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(890 779)	(652 378)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	48 782	(39 973)
Encaisse au début	79 376	119 349
Encaisse à la fin	128 158	79 376

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC

BILAN / au 31 décembre 2010

	2010 \$	2009 \$
ACTIF		
Encaisse	128 158	79 376
Dépôts à terme (note 7)	1 302 714	950 000
Placements (note 8)	9 451 761	8 378 991
Primes à recevoir	3 571	5 355
Taxes de vente à recevoir	8 474	13 972
Intérêts courus	21 002	16 800
Frais payés d'avance	10 457	10 457
Part du réassureur des sinistres non réglés et frais de règlement	370 593	
Part du réassureur des primes non acquises	79 652	67 391
Immobilisations corporelles (note 9)	25 659	31 526
	11 402 041	9 553 868
PASSIF		
Fournisseurs et frais courus	126 773	147 263
Primes non acquises	640 689	578 095
Sinistres non réglés et frais de règlement (note 10)	5 071 047	3 389 184
	5 838 509	4 114 542
ACTIFS NETS		
Non affectés	5 563 532	5 439 326
	11 402 041	9 553 868

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,



Gaétan St-Yves, administrateur



Patrick Ouellet, administrateur

FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES / au 31 décembre 2010

1 Statuts constitutifs et nature des activités

Le 31 août 2000, l'Ordre des pharmaciens du Québec, organisme sans but lucratif, a constitué le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des pharmaciens du Québec (ci-après le « Fonds d'assurance ») lequel est régi par la Loi sur les assurances. L'actif du Fonds d'assurance constitue un patrimoine distinct des autres actifs de la corporation professionnelle, et a pour mission d'assurer la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des pharmaciens du Québec.

Les primes imputées aux titulaires de polices devraient couvrir les frais de souscription et les sinistres dont le règlement pourrait prendre un certain nombre d'années. Les risques d'affaires du Fonds d'assurance résident dans l'établissement des primes, le règlement des sinistres, l'estimation des coûts liés aux sinistres et la gestion des placements. Les lignes directrices et les pratiques à l'égard des activités liées à la souscription, aux sinistres et aux placements sont conçues pour contrôler l'exposition aux risques.

Pour réduire davantage le risque de souscription, le Fonds d'assurance achète de la réassurance pour partager une partie des risques initialement acceptés à l'émission des primes. Cette réassurance, toutefois, ne dégage pas le Fonds d'assurance de son obligation première envers les titulaires de polices. Si un réassureur est incapable de respecter ses obligations en vertu des ententes de réassurance, le Fonds d'assurance sera responsable envers ses titulaires de polices des montants irrécouvrables.

2 Le rôle de l'actuaire et de l'auditeur indépendant

L'actuaire désigné est nommé par le Conseil d'administration du Fonds d'assurance aux termes de la *Loi sur les assurances*. Pour la préparation des états financiers, l'actuaire doit effectuer une évaluation du passif des polices et en rendre compte au Conseil d'administration du Fonds d'assurance. L'évaluation est effectuée conformément à la pratique actuarielle reconnue et aux exigences réglementaires. L'évaluation comprend le passif des polices ainsi que toute autre question précisée dans toute directive que peut faire l'Autorité des marchés financiers (AMF). Le passif des polices comprend une provision pour sinistres non payés et frais de règlement. Lorsque l'actuaire évalue le passif de ces événements futurs éventuels qui, de par leur nature, sont fondamentalement variables, il établit des hypothèses sur les futurs taux de fréquence et de gravité des sinistres, l'inflation, le recouvrement de réassurance, les frais et autres éventualités, en tenant compte de la situation du Fonds d'assurance et de la nature des polices d'assurance.

Comme l'évaluation est nécessairement fondée sur des estimations, les valeurs finales peuvent être très différentes des estimations.

Par ailleurs, l'actuaire utilise l'information de gestion fournie par le Fonds d'assurance et vérifie les données sous-jacentes utilisées dans l'évaluation en se fondant sur le travail de l'auditeur indépendant externe. Le rapport de l'actuaire indique l'étendue de son estimation ainsi que son opinion.

L'auditeur indépendant est nommé par le CA de l'Ordre des pharmaciens du Québec. Sa responsabilité est d'effectuer un audit indépendant et objectif des états financiers, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et de faire rapport aux membres sur la présentation fidèle des états financiers du Fonds d'assurance, en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada. En effectuant son audit, l'auditeur indépendant fait usage du travail de l'actuaire et de son rapport sur le passif des polices. Le rapport de l'auditeur indique l'étendue de son audit et son opinion.

3 Principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et comprennent les principales conventions comptables suivantes :

a) Base de présentation

Les états financiers sont préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Aucune information sur la juste valeur n'est présentée lorsque la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

b) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux bénéfices de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les principales estimations ont trait à l'évaluation des placements, des primes non acquises, des sinistres non réglés et frais de règlement, de la part du réassureur des primes non acquises et de la part du réassureur des sinistres non réglés et frais de règlement.

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du Fonds d'assurance est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie l'encaisse et les dépôts à terme dont le terme est égal ou inférieur à trois mois.

d) Primes et primes nettes non acquises

Les primes d'assurance sont comptabilisées aux résultats au prorata de la durée des polices. La couverture d'assurance s'étend du 1^{er} avril au 31 mars de l'année suivante. Les primes non acquises inscrites au bilan représentent la partie qui a trait à la durée non expirée des polices en cours.

La part du réassureur dans les primes non acquises est comptabilisée à titre d'élément d'actif selon des principes cohérents avec la méthode utilisée par le Fonds d'assurance pour déterminer le passif lié aux primes non acquises.

3 Principales conventions comptables (suite)

e) Revenus de placements et autres revenus

Les revenus de placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et plus spécifiquement de la façon suivante :

- Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice et sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif ;
- Les distributions provenant des fonds de placement sont comptabilisées lors de leur déclaration.

f) Instruments financiers

i) Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers classés comme actifs ou passifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur à chaque date de bilan, et toute variation de la juste valeur est enregistrée au résultat net dans l'exercice au cours duquel ces variations surviennent.

ii) Prêts et créances et autres passifs financiers

Les actifs financiers classés comme prêts et créances, et les passifs classés comme autres passifs financiers, sont comptabilisés au coût après amortissement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers). Les produits et les charges d'intérêt sont inclus dans les résultats de l'exercice.

iii) Actifs financiers disponibles à la vente

Les instruments financiers classés comme actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur à chaque date de bilan et toute variation de la juste valeur est enregistrée à l'état de l'évolution des actifs nets à titre de variations survenues au cours de l'exercice des pertes et gains latents sur les placements disponibles à la vente.

Lorsque les placements sont cédés ou qu'ils subissent une perte de valeur permanente, les gains et les pertes cumulés à l'état de l'évolution des actifs nets sont alors reclassés à l'état des produits et charges aux activités de placements.

La juste valeur des placements est déterminée au cours acheteur sur le marché.

iv) Coûts de transaction et achats ou cessions d'actifs financiers avec délai normalisé de livraison

Les coûts de transaction liés aux actifs et aux passifs financiers détenus à des fins de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux prêts et créances et aux autres passifs financiers sont considérés dans la valeur comptable de l'actif et du passif et sont ensuite amortis sur la durée de vie prévue de l'instrument au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers disponibles à la vente sont capitalisés lors de la comptabilisation initiale et ensuite transférés aux variations survenues au cours de l'exercice des pertes et gains latents sur les placements disponibles à la vente à l'état de l'évolution des actifs nets. Les achats ou les cessions d'actifs financiers avec délai normalisé de livraison sont comptabilisés à la date de transaction.

v) Classement des instruments financiers

Les instruments financiers sont classés dans l'une des catégories suivantes. L'évaluation initiale de tous les instruments financiers s'effectue à la juste valeur, à l'exception des actifs et passifs financiers qui découlent de certaines opérations entre apparentés. Par la suite, les modes d'évaluation ultérieure sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Actif/passif financier	Catégorie	Évaluation
Encaisse	Prêts et créances	Coût après amortissement
Dépôts à terme et intérêts courus	Prêts et créances	Coût après amortissement
Primes à recevoir	Prêts et créances	Coût après amortissement
Placements, intérêts courus et distributions sur fonds à recevoir	Disponibles à la vente	Juste valeur
Fournisseurs et frais courus	Autres passifs financiers	Coût après amortissement

Le 1^{er} janvier 2010, la direction a modifié le classement de l'encaisse et des dépôts à terme et intérêts courus. Ces instruments financiers sont maintenant classés comme prêts et créances alors qu'ils étaient classés comme étant détenus à des fins de transaction en 2009. Cette modification de classement n'a pas eu d'impact sur les états financiers.

g) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode linéaire aux taux annuels suivants :

	Taux
Mobilier de bureau	10 %
Système téléphonique	20 %

h) Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

i) Sinistres non réglés et frais de règlement

Les provisions pour sinistres non réglés comprennent les frais de règlement afférents. Lors de la réception de tout avis de réclamation, une provision personnalisée minimum pour sinistres et frais de règlement afférents est établie par le gestionnaire des sinistres.

Par la suite, les sinistres et frais de règlement sont sujets à une estimation du coût net ultime. Ces estimations pourraient évoluer de façon significative selon les changements ultérieurs dans la gravité des sinistres et autres facteurs portés à la connaissance de la direction.

Ces estimations sont révisées sur une base régulière et les modifications qui en résultent sont apportées aux résultats de l'exercice en cours.

Les provisions pour sinistres non réglés sont inscrites en tenant compte de la valeur temporelle de l'argent.

Les montants de réassurance que l'on prévoit recouvrer à l'égard des sinistres non réglés et frais de règlement sont comptabilisés à titre d'élément d'actif selon des principes cohérents avec la méthode utilisée par le Fonds d'assurance pour déterminer le passif connexe.

j) Redistribution des charges

Le Fonds d'assurance ventile une partie des frais généraux d'exploitation entre les frais généraux d'exploitation et les sinistres et frais de règlement selon des critères de répartition qu'il a jugés adaptés à chaque type de charges et qu'il utilise avec constance année après année. Les charges liées à la gouvernance et à l'administration générale ne sont pas ventilées ; les autres charges de fonctionnement général sont ventilées selon les clés de répartition suivantes :

- Salaires : selon les salaires et charges sociales réels des employés affectés aux sinistres et frais de règlement ;
- Frais de location et frais de bureau : au prorata du nombre d'employés affectés aux sinistres et frais de règlement sur le nombre total d'employés.

4 Adoption future de conventions comptables

Normes internationales d'information financière

L'Institut Canadien des Comptables Agréés a annoncé que les entités ayant une obligation publique de rendre des comptes seront tenues d'appliquer les Normes internationales d'information financière (IFRS) à compter des exercices ouverts le 1^{er} janvier 2011, soit pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011. Le 1^{er} janvier 2011, le Fonds d'assurance cessera donc d'utiliser les principes comptables généralement reconnus du Canada et adoptera les IFRS pour son exercice ouvert le 1^{er} janvier 2011, avec retraitement des données comparatives de l'exercice précédent. Le Fonds d'assurance surveille cette transition et analyse présentement l'effet que ces nouvelles normes auront sur les états financiers du Fonds d'assurance.

5 Redistribution des charges

Un montant de salaires, frais de location et frais de bureau de 673 438 \$ (668 730 \$ en 2009) a été ventilé comme suit :

	2010 \$	2009 \$
Sinistres et frais de règlement encourus	182 540	177 123
Frais généraux d'exploitation	490 898	491 607
	673 438	668 730

6 Informations sur les flux de trésorerie

Les variations d'autres éléments d'actif et de passif se détaillent comme suit :

	2010 \$	2009 \$
Primes à recevoir	1 784	(917)
Taxes de vente à recevoir	5 498	(6 573)
Intérêts courus	(4 202)	15 173
Part du réassureur des sinistres non réglés et frais de règlement	(370 593)	
Part du réassureur des primes non acquises	(12 261)	(49 141)
Fournisseurs et frais courus	(20 490)	7 451
Primes nettes non acquises	62 594	116 163
Sinistres non réglés et frais de règlement	1 681 863	389 527
	1 344 193	471 683

Les flux de trésorerie se rapportant aux intérêts et aux distributions des fonds de placement des activités d'exploitation se détaillent comme suit :

	2010 \$	2009 \$
Intérêts encaissés	137 749	129 841
Transaction sans incidence sur la trésorerie		
Acquisition de fonds de placement à même les distributions réinvesties	211 456	257 795

7 Dépôts à terme

Dépôts à terme, 1 % et 1,5 % (1,15 % en 2009), échéant en avril et septembre 2011

	2010 \$	2009 \$
	1 302 714	950 000

8 Placements

a) Juste valeur, coût et gain non réalisé (perte non réalisée)

	Juste valeur \$	Coût \$	2010 Gains latents (pertes latentes) \$
FONDS D'APPARIEMENT			
Obligations			
Gouvernement fédéral	105 299	102 713	2 586
Gouvernement provincial	2 207 543	2 201 478	6 065
Municipal et sociétés – titres canadiens	984 328	963 923	20 405
Fonds du marché monétaire	117 425	117 734	(309)
	3 414 595	3 385 848	28 747
FONDS DE SURPLUS			
Fonds d'obligations	2 448 505	2 393 315	55 190
Fonds d'actions	3 440 463	3 461 739	(21 276)
Fonds du marché monétaire	148 198	148 539	(341)
	6 037 166	6 003 593	33 573
	9 451 761	9 389 441	62 320

	Juste valeur \$	Coût \$	2009 Gains latents (pertes latentes) \$
FONDS D'APPARIEMENT			
Obligations			
Gouvernement fédéral	747 393	738 798	8 595
Gouvernement provincial	1 059 589	1 022 740	36 849
Municipal et sociétés – titres canadiens	884 533	864 467	20 066
Coupons d'intérêts	296 082	286 035	10 047
Fonds du marché monétaire	97 390	97 473	(83)
	3 084 987	3 009 513	75 474
FONDS DE SURPLUS			
Fonds d'obligations	2 221 324	2 236 693	(15 369)
Fonds d'actions	2 761 484	3 115 393	(353 909)
Fonds du marché monétaire	311 196	311 780	(584)
	5 294 004	5 663 866	(369 862)
	8 378 991	8 673 379	(294 388)

b) Échéancier au 31 décembre 2010

	Moins de 1 an	1 à 2 ans	3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Juste valeur Total
FONDS D'APPARIEMENT					
Obligations en \$	897 588	834 737	1 544 429	20 416	3 297 170
FONDS D'APPARIEMENT					
Obligations en %	27	25	47	1	100

c) Intérêts

	2010 Taux d'intérêt nominaux %	2009 Taux d'intérêt nominaux %
FONDS D'APPARIEMENT		
Gouvernement fédéral	4,55 à 4,60	2,75 à 4,60
Gouvernement provincial	4,50 à 6,50	3,05 à 5,25
Municipal et sociétés – titres canadiens	2,55 à 6,75	2,60 à 6,75

La gestion des placements du Fonds d'assurance est confiée à un gestionnaire externe qui suit une politique de placements approuvée par le Conseil d'administration du Fonds d'assurance.

d) Évaluation de la juste valeur

Pour refléter l'importance des données utilisées pour réaliser l'évaluation de la juste valeur, le Fonds d'assurance utilise une hiérarchie de la juste valeur pour classer ses instruments financiers par catégorie. Tous les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan doivent être classés selon une hiérarchie comportant trois niveaux, soit :

- Niveau 1 : évaluation fondée sur les cours du marché (non ajustés) observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Niveau 2 : techniques d'évaluation fondées sur des données qui correspondent à des prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs, à des prix cotés d'instruments identiques ou semblables sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les prix cotés utilisés dans un modèle d'évaluation, qui sont observables pour l'instrument évalué, et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien ;
- Niveau 3 : techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

La tableur suivant présente cette hiérarchie :

	2010			
	Total \$	Niveau 1 \$	Évaluation de la juste valeur Niveau 2 Niveau 3 \$ \$	
Obligations	3 297 170	3 297 170		
Fonds				
Marché monétaire	265 623	265 623		
Actions	3 440 463	3 440 463		
Obligations	2 448 505	2 448 505		
	9 451 761	9 451 761	—	—

	2009			
	Total \$	Niveau 1 \$	Évaluation de la juste valeur Niveau 2 Niveau 3 \$ \$	
Obligations	2 987 597	2 987 597		
Fonds				
Marché monétaire	408 586	408 586		
Actions	2 761 484	2 761 484		
Obligations	2 221 324	2 221 324		
	8 378 991	8 378 991	—	—

9 Immobilisations corporelles

	2010		
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur nette \$
Mobilier de bureau	42 865	18 260	24 605
Système téléphonique	7 902	6 848	1 054
	50 767	25 108	25 659

	2009		
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur nette \$
Mobilier de bureau	42 865	13 973	28 892
Système téléphonique	7 902	5 268	2 634
	50 767	19 241	31 526

10 Sinistres non réglés et frais de règlement

La détermination de la provision pour sinistres non réglés et frais de règlement nécessite l'estimation de deux variables importantes, soit l'évolution des sinistres et les recouvrements liés à la réassurance.

La provision pour sinistres non réglés et frais de règlement ainsi que la part du réassureur à cet égard constituent des estimations qui peuvent subir des variations importantes. Ces variations sont imputables à des événements touchant le règlement ultime des sinistres mais qui ne sont pas encore survenus et qui ne se réaliseront peut-être pas avant plusieurs années. Ces variations peuvent être aussi causées par des informations supplémentaires concernant les sinistres, des changements relatifs à l'interprétation des contrats par les tribunaux ou des écarts importants par rapport aux tendances historiques sur le plan de la gravité ou de la fréquence des sinistres. Les estimations sont principalement fondées sur l'expérience du Fonds d'assurance. Les méthodes d'estimation utilisées produisent, de l'avis du Fonds d'assurance, des résultats raisonnables compte tenu des données actuellement connues.

L'évolution des provisions au titre des sinistres inscrites au bilan au 31 décembre ainsi que son incidence sur les frais de règlement se présentent comme suit :

	2010 \$	2009 \$
Provision pour sinistres non réglés et frais de règlement au début	3 389 184	2 999 657
Variations de la provision pour sinistres non réglés et frais de règlement constatées au cours de l'exercice	528 437	1 168 643
Variations de la provision pour sinistres non réglés et frais de règlement constatées au cours des exercices précédents	1 153 426	(779 116)
	1 681 863	389 527
Provision pour sinistres non réglés et frais de règlement à la fin	5 071 047	3 389 184

Le poste « Sinistres et frais de règlement encourus à l'état des produits et charges » se détaille comme suit :

	2010 \$	2009 \$
Dépenses engagées (a)		
Exercice courant	145 663	108 695
Exercices précédents	466 211	637 581
	611 874	746 276
Variations de la provision pour sinistres non réglés et frais de règlement	1 681 863	389 527
	2 293 737	1 135 803

(a) Incluant des frais généraux d'exploitation alloués de 182 540 \$ (177 123 \$ en 2009) et une augmentation de la provision pour frais internes de 70 000 \$ (80 000 \$ en 2009).

11 Réassurance

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds d'assurance réassure certains risques dans le but de limiter ses pertes dans l'éventualité de sinistres importants.

Afin de réduire ses risques, le Fonds a conclu un traité de réassurance où le réassureur s'engage par période annuelle et pour l'ensemble des assurés, à assumer tous les montants payés en frais et indemnités jusqu'à concurrence de 5 000 000 \$ en excédent des rétentions suivantes :

- Volet A: jusqu'à un maximum de 1 000 000 \$ par réclamation pour la somme des indemnités, intérêts, frais légaux et frais de règlement externes.
- Volet B: jusqu'à concurrence de 2 000 000 \$ pour la somme des indemnités, intérêts, frais légaux et frais de règlement externes et internes encourus pour l'ensemble des réclamations par période d'assurance.

L'assurance responsabilité civile professionnelle est obligatoire pour les pharmaciens membres de l'Ordre et les sociétés à responsabilité limitée (SARL) enregistrées pour une limite minimale de 1 000 000 \$ par réclamation et de 2 000 000 \$ par période d'assurance.

Cette limite peut être augmentée volontairement à la discrétion de chacun des membres jusqu'à 5 000 000 \$ par réclamation et par période d'assurance.

12 Engagement contractuel

Le Fonds d'assurance s'est engagé, d'après un contrat de location échéant en septembre 2011, à verser une somme de 68 646 \$ pour des bureaux.

13 Informations à fournir concernant le capital

Le capital est composé des actifs nets non affectés.

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Fonds d'assurance poursuit des objectifs de saine capitalisation et de bonne solvabilité afin d'assurer la protection du capital, de respecter les exigences établies par l'organisme qui réglemente ses activités (AMF) et de favoriser son développement et sa croissance.

Selon la *Loi sur les assurances*, le Fonds d'assurance doit maintenir un montant minimal d'excédent du capital disponible sur le surplus requis.

	2010 \$	2009 \$
Surplus requis en vertu de la <i>Loi sur les assurances</i>	1 376 034	1 055 047
Capital disponible	5 563 532	5 439 326
Excédent du capital disponible sur le surplus requis	4 187 498	4 384 279

Le Fonds d'assurance est soumis aux exigences de l'AMF. L'AMF a émis une directive concernant un test de capital minimal (TCM). Elle exige que chaque assureur établisse un niveau cible interne de capital reflétant son profil de risque et le justifie à l'AMF. Le niveau cible a été fixé par la direction du Fonds d'assurance et approuvé par l'AMF. Le Fonds d'assurance produit ce test trimestriellement.

Le Fonds d'assurance s'est doté d'une politique de gestion interne concernant sa solvabilité en fixant entre 350 % et 550 % le ratio du TCM. L'analyse de ce ratio est faite trimestriellement.

	2010 %	2009 %
Ratio du TCM	405	516

Au 31 décembre 2010, le Fonds d'assurance respecte les exigences de montant minimal d'excédent et de TCM.

14 Instruments financiers

Sommaire des actifs et des passifs financiers par catégorie

La valeur comptable des actifs et des passifs financiers par catégorie sont les suivantes :

	2010 \$	2009 \$
Actifs financiers disponibles à la vente		
Placements et intérêts courus	9 472 763	8 395 791
Prêts et créances		
Encaisse	128 158	79 376
Dépôts à terme	1 302 714	950 000
Primes à recevoir	3 571	5 355
	1 434 443	1 034 731
Autres passifs financiers		
Fournisseurs et frais courus	126 773	147 263

Politique de gestion des risques

La gestion du risque se fait à l'intérieur d'un cadre qui tient compte de la nature des activités du Fonds d'assurance ainsi que du niveau de risque qu'il est raisonnable d'assumer en tenant compte du rapport risque/rendement souhaité. Les instruments financiers du Fonds d'assurance sont gérés de façon intégrée et globale.

Le Fonds d'assurance est exposé à divers risques qui résultent de ses instruments financiers. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan, soit au 31 décembre 2010.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente l'éventualité que le Fonds d'assurance ne soit pas en mesure de réunir, au moment approprié et à des conditions raisonnables, les fonds nécessaires pour respecter ses obligations financières. La gestion de ce risque s'effectue au moyen d'un appariement strict des éléments d'actif avec les engagements financiers et d'une gestion rigoureuse de la trésorerie. Par ailleurs, afin de maintenir un niveau approprié de liquidités, le Fonds d'assurance s'assure qu'une bonne proportion de ses éléments d'actif est détenue dans des titres facilement négociables.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond à l'éventualité d'une perte financière si une contrepartie à une opération ne respecte pas ses engagements. Il constitue un risque auquel le Fonds d'assurance est exposé et provient de l'encaisse, des dépôts à terme et du portefeuille de placements en obligations, indirectement du portefeuille de placements dans les fonds, et des activités de réassurance.

L'encaisse et les dépôts à terme sont détenus auprès de deux grandes banques à charte canadienne dont la notation de crédit est de bonne qualité afin de diminuer le risque de crédit associé à ces actifs.

Pour diminuer le risque de crédit lié aux placements, le Fonds d'assurance investit principalement au Canada dans des obligations fédérales et provinciales et dans des obligations municipales et de sociétés ayant une cote au moins égale à « A » selon une agence de notation reconnue.

Dans le cadre de sa politique de placements, le Fonds d'assurance n'utilise pas de produits dérivés.

Par ailleurs, dans le cours normal de ses activités, le Fonds d'assurance utilise la réassurance pour limiter son risque à l'égard de chacun de ses assurés. Pour réduire le risque de crédit relatif à la réassurance, une entente de réassurance est conclue avec un réassureur bien établi et bien coté. Bien que les ententes de réassurance permettent au Fonds d'assurance de récupérer la portion cédée des demandes de règlement qu'il encourt, le Fonds d'assurance demeure responsable en premier lieu de ses engagements envers les assurés.

Risque de marché

Une des activités de base d'un assureur consiste à investir les primes reçues des assurés dans le but ultime de verser des réclamations dont l'échéance peut être incertaine et éloignée dans le temps.

Pour gérer le risque de fluctuations des rendements crédités aux passifs relatifs aux polices par rapport aux rendements réalisés sur les actifs, le Fonds d'assurance a établi un fonds d'appariement visant à minimiser la volatilité des marges de solvabilité causée par les fluctuations entre les rendements réalisés et ceux crédités aux contrats existants. Pour gérer les besoins d'appariement, le Fonds d'assurance segmente les placements selon la structure des flux monétaires des engagements. Les flux monétaires de l'actif doivent tendre à correspondre à ceux des engagements, y compris les marges anticipées sur l'horizon à long terme. Un examen rigoureux de l'appariement est effectué une fois par année.

Le risque de marché inclut trois types de risques : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix.

— Risque de taux d'intérêt :

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Les dépôts à terme ainsi que les obligations portent intérêt à taux fixe et exposent donc le Fonds d'assurance au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Les placements dans les fonds n'exposent qu'indirectement le Fonds d'assurance au risque de taux d'intérêt.

Le taux de rendement effectif pondéré de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est de 1,65 % (1,06 % en 2009).

Le taux de rendement effectif pondéré des obligations est de 2,41 % (1,98 % en 2009).

Le Fonds d'assurance n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

— Risque de change :

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours en monnaie étrangère. Le Fonds d'assurance ne détient aucun placement libellé en monnaie étrangère.

— Autre risque de prix :

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. Le Fonds d'assurance est exposé indirectement à ce risque en raison de ses placements dans des fonds.

— Analyse de sensibilité du taux d'intérêt :

Pour le Fonds d'assurance, une baisse du taux d'intérêt de 1 % représenterait une hausse approximative des gains latents (pertes latentes) sur les placements disponibles à la vente à l'état de l'évolution des actifs nets de 76 500 \$ (66 900 \$ en 2009). Une hausse du taux d'intérêt aurait une incidence similaire mais dans le sens inverse. Ces changements de taux d'intérêt sont considérés comme étant probables selon l'observation des conditions de marché courantes. Les calculs reflètent le portefeuille d'obligations détenues à la date du bilan et considèrent que la réserve actuarielle serait réévaluée en fonction des nouveaux taux d'intérêt. Toutes les autres variables sont considérées comme constantes.

— Risque de concentration :

Le risque de concentration survient lorsque des investissements sont faits avec une entité ou des entités ayant des caractéristiques semblables. Le Fonds d'assurance gère le risque de concentration en exigeant une diversification prudente des portefeuilles et en établissant une politique de placement approuvée par le Conseil d'administration, laquelle est revue et mise à jour régulièrement.

15 Chiffres de l'exercice précédent

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice. L'augmentation (diminution) des postes des états financiers se détaille comme suit :

	\$
BILAN	
ACTIF	
Encaisse	(42 402)
Placements	42 402
Part du réassureur des primes non acquises	67 391
	67 391
PASSIF	
Primes non acquises	67 391
PRODUITS ET CHARGES	
Intérêts et dividendes	(268 762)
Dotations à l'amortissement – primes sur obligations	5 461
Intérêts sur actifs classés comme prêts et créances	7 836
Intérêts et amortissement de la prime sur actifs disponibles à la vente	103 241
Distribution des fonds de placement	257 795
Pertes réalisées sur la cession de placements disponibles à la vente	(64 862)
Honoraires de gestion et de garde	40 709
	—

FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES / exercice terminé le
31 décembre 2010

	2010	2009
	\$	\$
FRAIS GÉNÉRAUX D'EXPLOITATION		
Salaires	553 968	546 825
Honoraires professionnels	59 522	81 735
Frais de location	69 639	69 040
Conseil d'administration et ses comités		
Rémunération	64 452	55 239
Frais de déplacement	9 703	6 910
Frais de bureau	49 831	52 865
Sensibilisation et communications	35 302	30 420
Assurances, taxes et permis	23 091	20 746
Honoraires informatiques	21 942	18 649
Déplacements et frais de représentation	6 156	10 182
Planification et lignes directrices		10 050
Formation et associations professionnelles	3 691	2 869
	897 297	905 530
Frais alloués aux sinistres et frais de règlement	(182 540)	(177 123)
	714 757	728 407